

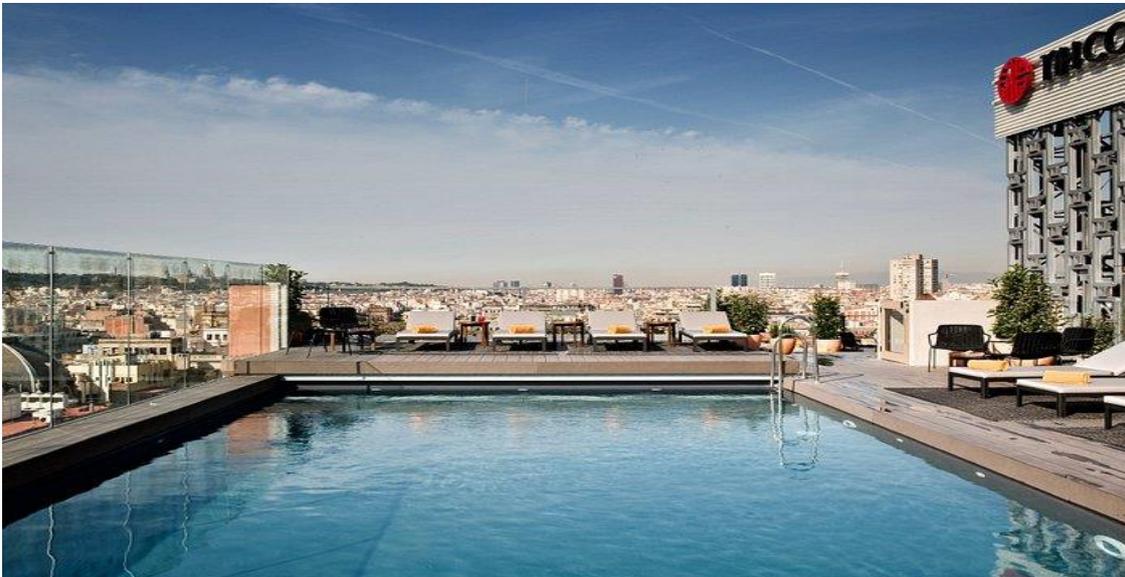
# École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

## BARCELONE

Du jeudi 30 mars au samedi 1er avril 2023

Au NH Collection Barcelona

Gran Hotel Calderon\*\*\*\*\*



**10 heures validées**

**3 formations au choix :**

**PROCEDURE CIVILE : Eviter les pièges de la procédure en première instance et en appel !**  
Madame le professeur Natalie FRICERO, Professeur des Universités, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

**DROIT DES SOCIETES : Structuration juridique et optimisation fiscale de l'activité libérale (sociétés d'exercice, holdings financières, exercice pluri-professionnel, achat et gestion des locaux d'exploitation)**

Monsieur le Professeur Laurent GROSCLAUDE, Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole – spécialisé en droit des sociétés et droit aérien. Co-Directeur du DJCE Toulouse

**DIVORCE ET LIQUIDATION / DROIT SUCCESSORAL : Questions récurrentes et pièges à éviter.**

Maître Jérôme CASEY, avocat au barreau de Paris, docteur en droit, maître de conférences, directeur de sessions de formation à l'ENM

# PROGRAMME DES FORMATIONS

## 1 - Procédure civile

### « Eviter les pièges de la procédure en première instance et en appel ! »

Madame le professeur Natalie FRICERO

#### 1) Anticiper :

**Les perspectives de réforme** (la césure, les audiences de règlement amiable, la mise en état, l'appel...), les perspectives annoncées par le rapport des Etats généraux de la justice (Rendre justice aux citoyens, avr. 2022, remis au ministre de la Justice le 8 juill. 2022). L'open data des jugements (horizon 2025).

#### 2) La première instance : le nouveau schéma procédural

**Les conséquences procédurales** de la fusion TGI/TI en un tribunal judiciaire (exception d'incompétence, défaut de pouvoirs, représentation obligatoire par avocat, procédure orale).

**La procédure écrite avec avocat obligatoire devant le tribunal judiciaire** : les difficultés procédurales relatives à la saisine du juge (la communication par voie électronique, l'amiable préalable obligatoire, le formalisme de la demande, la prise de date), à la mise en état (les incitations à la mise en état participative, les nouveaux pouvoirs du juge de la mise en état), à la présentation des écritures (les sanctions prévues à l'article 768 du CPC), le dépôt des dossiers (modalités).

**L'acte d'avocats** : les avantages (art. 1374 C. civil), la force exécutoire (art. 1568 s. CPC), les mesures d'instruction (art. 1546-3 CPC), la mise en état participative

**Les modifications de la procédure orale devant le tribunal judiciaire** : la notion d'oralité et ses conséquences procédurales (évolution jurisprudentielle), la représentation obligatoire par avocat, l'assignation et la requête, la tentative préalable de conciliation (art. 820 CPC), les diverses procédures orales (devant le TJ, le tribunal de proximité, le référé, la procédure accélérée au fond), la mise en état orale « écrite ».

**Les incidences de l'exécution de droit à titre provisoire des jugements** : conséquences en première instance, impact sur la stratégie d'exécution, incidences de l'appel, responsabilité du gagnant.

#### 3) L'appel : actualité (législative et jurisprudentielle)

**La procédure ordinaire avec représentation obligatoire** : Obligations de l'appelant : déclaration d'appel (évolution, formalisme), conclusions (structuration, contenu); Obligations de l'intimé : conclusions, appel incident ; Effet dévolutif (concentration des « demandes nouvelles ») ; Pouvoirs du conseiller de la mise en état et de la cour d'appel (avis de la Cour de cassation, 3 juin 2021 et 11 octobre 2022)

**La procédure de fixation à bref délai** : particularisme, pouvoirs du président

**L'appel en matière de compétence**

**Les incidents de la procédure d'appel** (péremption)

**L'instance sur renvoi après cassation**

## 2 – Droit des sociétés

### « Structuration juridique et optimisation fiscale de l'activité libérale »

Monsieur le Professeur Laurent GROSCLAUDE

#### 1) Structures d'exercice, holdings financières, sociétés pluriprofessionnelles d'exercice

**Les structures d'exercice** : SCP, SEL, sociétés de droit commun, SCM, AARPI et sociétés en participation : le point sur le droit positif et les règles fiscales. L'ordonnance de 2023 sur les professions libérales réglementées et les nouveautés contenues.

**Les holdings financières (SPFPL)** – opportunités, règles principales, constitution, aspects fiscaux.

**Les sociétés pluriprofessionnelles d'exercice** : nouveautés 2023, structuration, risques et intérêt.

#### 2) Achat des locaux d'exercice

Structuration en SCI, bail avec la structure d'exploitation ; régime fiscal de la détention (IFI) – cas des locaux mixtes.

#### 3) Rachat et transmission de structures

LBO, FBO, OBO,

Pacte Dutreil.

## 3 – Divorce et liquidation / Droit successoral

### « Questions récurrentes et pièges à éviter »

Maître Jérôme CASEY

#### 1) Actualité du divorce & des liquidations

**Procédure de divorce** : retour au calme ?

**Retour sur les créances entre époux** : danger, une question peut en cacher une autre

**Récompenses** : preuve, calcul & paiement

**Sociétés, divorce et liquidation** : petit florilège de questions plus ou moins sympas

**Divorce & fiscalité**, petit « pense (pas) bête »

**Revue de jurisprudence** : printemps 2022 – printemps 2023, d'une année l'autre

#### 2) Le droit successoral vu sous l'angle contentieux : questions récurrentes et pièges à éviter.

**Vision & révision du rapport successoral** : comment ne pas faire un procès pour rien

**Tuto de l'indemnité de réduction** : de l'intuition au calcul

**Délivrance et paiement des legs** : les mots qui piègent, la procédure à suivre

**Assurance-vie** : comment la bloquer ? Comment la contester ?

Le Triangle des Bermudes de **la procédure de partage**

**La PAF et l'indivision** : une procédure au pif ?

**Revue de jurisprudence** : printemps 2022 – printemps 2023, d'une année l'autre

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Hôtel

**Hôtel NH Collection Barcelona Gran Hotel Calderon \*\*\*\*\***

Rambla de Catalunya, 26

Barcelona, 08007 – Espagne

Tel : +34 933 01 00 00

**La présentation d'une pièce d'identité par personne dans les hôtels espagnols est obligatoire.**

## Programme

### Jeudi 30 mars :

A partir de 15 h, arrivée possible des participants à l'hôtel

A partir de 20h et jusqu'à 22h : Cocktail dinatoire sur le roof-top de l'hôtel

Nuit à l'hôtel

### Vendredi 31 mars :

Petit déjeuner à l'hôtel

9h-10h45 / 11h-13h : Matinée de travail

10h45-11h : Coffee break

13h-14h30 : Déjeuner buffet à l'hôtel

14h30-15h30 / 16h00-17h30 : Après-midi de travail

15h30-16h : Coffee break

Dîner libre

Nuit à l'hôtel

### Samedi 1er avril :

Petit déjeuner à l'hôtel

9h-10h45 / 11h-12h : Matinée de travail

10h45-11h : Coffee break

12h30 : Check out

## Conditions générales de vente

### Tarifs :

- Apprenant -> 950 €
- Accompagnant -> 800 €

Les tarifs comprennent le cocktail dinatoire d'accueil du jeudi soir sur le rooftop de l'hôtel, le logement (2 nuits : jeudi et vendredi) base chambre double, les petits déjeuners, les formations et les pauses café pour les avocats-apprenants.

### Suppléments :

- Chambre individuelle : + 170 €
- Assurance annulation : 37€

### Parking :

- Parking C/Diputacio - 2 minutes à pied de l'hôtel (30€/jour, tarif négocié par l'hôtel)

[https://www.parkopedia.fr/parking/parc\\_de\\_stationnement/diputaci%C3%B3n/08007/barcelona/?arriving=20230111900&leaving=202301112100](https://www.parkopedia.fr/parking/parc_de_stationnement/diputaci%C3%B3n/08007/barcelona/?arriving=20230111900&leaving=202301112100)

### **Frais et conditions d'annulation :**

Annulation par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre

Frais d'annulation :

- Annulation jusqu'au 28/01/2023 : 50 % de retenu de la valeur totale de la réservation
- Du 29/01 au 25/02/2023 : 75 % de retenu de la valeur totale de la réservation
- Du 26/02 au 29/03/2023 : 95 % de retenu de la valeur totale de la réservation
- **Moins de 14 jours avant l'arrivée : Aucune annulation gratuite applicable**

### **Renseignements :**

Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

35 C, boulevard des Récollets 31400 Toulouse

Tél. 05 82 95 80 93

- Mme Laétitia BOYER, chargée de la formation continue, l.boyer@edasop.fr
- Mme Stéphanie de BALORRE, directrice, s.debalorre@edasop.fr

Agence de Voyages : Selectour Duverger Voyages - Tél. 05 58 90 43 21

- François Guchan - fguchan-duverger@selectour.com - N° immatriculation : IM040110010

### **Mesures sanitaires :**

**A ce jour**, il n'y a aucune restriction sanitaire.

**Inscriptions exclusivement en ligne :**

[CLIQUER ICI](#)